AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 (17)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Le Moine, 16 décembre 1875

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Le Moine, 16 décembre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17) Collation4 p. (158r, 159r, 160v, 161r,) Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Le Moine, 16 décembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise -CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN:

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48716

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution -Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888) Date de rédaction16 décembre 1875 Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

DestinataireLe Moine

Lieu de destination26, rue Bertrand, Paris

Description

RésuméGodin rappelle à Le Moine que celui-ci lui avait proposé le 30 mars de faire le placement de ses produits, mais n'avait ensuite pas communiqué les références qui lui étaient demandées, qu'il lui avait adressé un conseil pour la fondation d'une usine à Guise et qu'il avait accompagné chez lui Kaltenheuser. Le Moine a ensuite réclamé une indemnité à Godin pour ce conseil. Godin estime que Le Moine « tient cabinet ouvert pour faire payer même les personnes auxquelles vous demandez un emploi ». Godin reconnaît que Le Moine a proposé à Amédée Moret de faire venir un sculpteur dans son cabinet et qu'il est allé chez lui le rencontrer : il veut bien lui tenir compte de ce service pour terminer l'affaire.

Mots-clés

<u>Distribution des produits</u>, <u>Emploi</u>, <u>Fonderies et manufactures "Godin"</u> Personnes citées

- Kaltenheuser, Charles (1818-)
- Moret, Amédée (1839-1891)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023

evilo pour la fordation à una usera à Guite et de nover voir, 1200 aucen motif, accompagner ches mis si Maltenheuser. & marais pas compres d'aband comment ni pour quei vous vous eties autorisé à m'envoyer von avis, dont je n'ai mul besoin. sur la creation à une usine a quise, mais la réclamation dont Nous faites suine votre comme mication set pour wasi sure expli cution. Cet sirit in agant acceen hap part avec les moyens de réjésance que vous davies me de sener pres des architectes vien commes de la velle De Paris, je ne puis que vous le retourner ci joint en voiet faisant remarquer que parce que se mac per vous confier ma representation in Paris er west pas un motif pros que je devienne votre debiters. To trouverais, hour ma part.

de consacra à l'examen de votre pro-

Maanmoins Notre reclamation me fail comprende que vous tenes cabines owent pour faire payer même les per sonnes aunquelles vous demandes un emploi et qui viennent un causer avec Nous, le dois donc reconnaître que sous ce raphariji huir alli ches vous; que, I im autice cote, vous aves affect à mon représentant M. Moret, pour lui eviter. le derangement de chercher un deulsteur D'an faire venir un à votre casines que aves m'ayant eté conne de ce fact. in me suis rende à votre domicila pour voir et à sousteur et vous - meme. Cela bien qu'accepté à titre officeive, je me me refuse pas à vous en faire compte, mais c'est tout ce que vous and fait pour moi en vue I obtenie un emplor que je na pour